



## Préavis et assistance technique

Par **BasBas**, le **30/01/2008** à **20:40**

Bonjour,

Je souhaite résilier mon bail et bénéficier d'une période de préavis réduite à un mois.

Depuis 3 ans je loue un T1 dans la commune d'Aix en Provence (13100) et travaille à Marignane (même département). Quelques mois après avoir signé mon bail j'ai changé d'employeur. Les deux sociétés se trouvent toutes les deux à proximité de Marignane (Les Pennes Mirabeau pour l'ancienne et Vitrolles pour la nouvelle).

La société dont je dépends actuellement loue mes services à d'autres entreprises. Il y a 6 mois, j'ai reçu un ordre de mission (déplacement local) m'assignant de nouvelles tâches dans une entreprise, toujours sur Marignane.

Puis-je me servir de ce document comme s'il s'agissait d'une mutation et légitimer ma demande d'un préavis réduit ?

Je visite un appartement plus proche de mon lieu de travail dès samedi et j'aimerais être fixé sur ce point d'ici là.

D'avance je vous remercie de votre aide.